

*Extrait du registre des délibérations du directoire  
de Montfort L'Amaury.*

*Aujourd'hui est comparu les citoyens Blondeau et Audiger  
commissaire nommé de la commune de St-Germain-en-Laye  
en vertu d'une arrêté du département du dix-huit 7<sup>bre</sup> présent  
mois portant réquisition au district de Montfort de fournir à celui  
de S-Germain la quantité de deux cent septiers de blé par semaine.  
Vu aussi la délibération du vingt trois 7<sup>bre</sup> présent mois  
Portant qu'il faudra donné aux cultivateurs espoitants du district  
des réquisitions de livré à celui de Saint-Germain pour la subsistance  
de la ville la quantité de trois septiers de blé froment bonne  
qualité par charué déclare qu'au terme de la loy du dit jour  
onze septembre présent mois les dits cultivateurs sauront payé du  
dit blé à raison de quatorze livres le quintal et les frais  
de transport à raison de cinq sous par livre.*

*Les citoyens cultivateurs porteront leur blé au moulin à papier  
de Montainville # dans le plus bref délai charge la dite municipalité  
de surveillé l'exécution des réquisitions qui leur sont adressées  
à peine de demeuré responsable en leur propre et privé nom  
des évènements que le défaut de satisfaction aux dites réquisitions  
pourroit occasionné.*

*# Où ils  
recevront  
le montant  
de leur  
fourniture*

<i>Savoir</i>	<i>Nicolas Lallemand</i>	<i>trois charué</i>	<i>9 septiers</i>
	<i>Nicolas Gilbert</i>	<i>deux charué</i>	<i>5 septiers</i>
	<i>La veuve Gilbert</i>	<i>une charué</i>	<i>3 septiers</i>
	<i>Jean François Bellan</i>	<i>une charué</i>	<i>4 septiers</i>
	<i>Charles Simon</i>	<i>une charué</i>	<i>3 septiers</i>
	<i>Pierre Pigeon</i>	<i>une charué</i>	<i>3 septiers</i>

*A la maison commune le vingt huit 7<sup>bre</sup> mil sept cent quatre  
vingt treize l'an deuxième de la république française une et indivisible  
Les dits commissaires ont signé avec nous le dit jour et an*

**L. Vatin**  
Maire

**Blondeau**  
notable et <sup>caire</sup>  
**Lucas**, <sup>staire</sup>

**Audiger**  
commissere

Le 28/09/1793

archives de la Commune de Thoiry

Deux commissaires de Saint-Germain procèdent à des réquisitions

(ce jour-là, la Convention renforce les pouvoirs  
du Tribunal Révolutionnaire pour accélérer les jugements)